

L'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Marie-&Albert-Guillonneau peut accueillir **80 résident(e)s de plus de 60 ans et dépendant(e)s** (GIR 1 à 6).

Les logements sont répartis en **quatre unités** :

- les unités Ehpad **Rembrandt**, **Claude-Monet** et **Savador-Dali** : 66 logements dont 8 en hébergement temporaire ;
- l'unité **Nina-Simone**, unité pour personnes âgées désorientées : 14 logements.



L'Ehpad a ouvert ses portes en janvier 2020. Il est implanté au 27 rue de La Gazonnière à Challans, sur un terrain reçu en legs de Marie et Albert Guillonneau.

Ehpad Marie-&Albert-Guillonneau
27 rue de La Gazonnière
85300 Challans

téléphone
02 51 60 75 75

courriel
accueil@residenceguillonneau-challans.fr



graphitti | communication graphique nantes 2025 (graphiti.fr)



ehpad ²⁰²⁵

MARIE-&ALBERT-GUILLONNEAU

LA VILLE
SIMPLEMENT
HUMAINE



www.challans.fr

challans
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Situé à 500 mètres du centre-ville, l'établissement bénéficie aussi de sa proximité avec le pôle Activ'Océan, où de nombreux professionnels de santé sont installés, et avec le parc attenant aux allées boisées propices aux promenades...
L'Ehpad est par ailleurs accessible par les transports en commun Chall'en'bus avec un arrêt devant la résidence.

Bienvenue !



Ici, vous trouverez des professionnels engagés auprès des résident(e)s qui, avec une exigence quotidienne, veillent à :

- promouvoir l'**autonomie** ;
- s'adapter pour individualiser le **projet de vie** de chaque résident(e) ;
- développer les **relations** et animer la **vie sociale** ;
- apporter une réponse médicale adaptée ;
- porter sans relâche une attention à la **qualité de vie** des résident(e)s.

L'**engagement humaniste et technique** de l'équipe pluridisciplinaire auprès des résident(e)s garantit des soins et un accompagnement au plus près de leurs attentes. Par ailleurs, afin de mener au mieux les missions qu'il s'est fixées, l'établissement veille au **respect** de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.



L'Ehpad Marie- $\&$ -Albert-Guillonnet propose **des activités et des animations attractives**. Elles prennent en compte tant les centres d'intérêt des résident(e)s que l'objectif de **conservation de l'autonomie** : ateliers culinaires, gymnastique adaptée, jeux de société, exercices psychomoteurs, promenades, moments festifs, etc. Des interventions de bénévoles et de professionnels extérieurs ajoutent de nouveaux moments **de partage, de convivialité et d'écoute**.

tarif

Les tarifs journaliers sont composés d'une part hébergement et une part dépendance (ticket modérateur).

Des aides financières sont possibles : l'aide sociale et l'allocation au logement (APL). Un dossier d'aide départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) est obligatoirement constitué à l'entrée des résidents.

Certaines caisses de retraite ou mutuelles octroient des aides : renseignez-vous auprès de ces organismes.

Ehpad : hébergement permanent	
part hébergement	2 383,88 €/mois (78,16 €/jour)
ticket modérateur	191,24 €/mois (6,27 €/jour)
coût total mensuel	2 575,12 €

Ehpad : hébergement temporaire	
part hébergement	2 741,34 €/mois (89,88 €/jour)
ticket modérateur	191,24 €/mois (6,27 €/jour)
coût total mensuel	2 932,58 €

Upad : hébergement permanent	
part hébergement	2 622,39 €/mois (85,98 €/jour)
ticket modérateur	191,24 € (6,27 €/jour)
coût total mensuel	2 813,63 €

En plus du ticket modérateur, le Conseil départemental, sous condition de ressources, peut ajouter un montant supplémentaire plafonné à 17,04 €.

Services inclus dans le prix de l'hébergement
la restauration : petit-déjeuner, déjeuner et dîner (repas préparés par la société de restauration Médiarest)
les soins
l'accès à un bracelet d'assistance
l'accompagnement social : animations, psychologue, administratif, etc.
l'entretien du logement et du linge personnel
l'étiquetage du linge
une ligne téléphonique personnelle pour recevoir des appels
l'accès gratuit à internet

inscription

Toute demande d'admission (hébergement temporaire et hébergement permanent) est à transmettre par la plateforme gratuite **trajectoire.sante-ra.fr**.

En cas de difficultés, le CCAS de Challans peut vous accompagner dans vos démarches au 02 51 49 79 62. Ce dernier offre également la possibilité d'adhérer à une mutuelle communale de qualité à un prix abordable.